



REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DU ROBERT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE, le

21 AVR. 2022

PUBLIEE OU NOTIFIEE, le

21 AVR. 2022

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Date de convocation

05 avril 2022

Le lundi 11 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la ville du Robert, dûment convoqués, se sont réunis au Hall des Sports de Mansarde (COVID 19 - crise sanitaire) en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred MONTHEUX, Maire

Objet :

Étaient présents : 25

Délibération n°2022/04/34

*Relevé de décisions du Maire prises en application de la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020*

MM : Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Mme Joëlle LINORD, Claude BELLUNE, Mme Georgette RANGOLY, Wiltord HARNAIS, Mme Gwladys COLER, Jules MAXIMIN, Belfort BIROTA, Claude Rémy HARNAIS, Mme Suze JEAN-MARIE, Mme Maryse RANGOLY, Nikita CAPGRAS, Mme Joëlle BELLOISEAUX, Mme Marie-Evelyne MARIE-LUCE, Mme Gina JEAN-FRANCOIS, Robert DULYBOIS, Mme Lyvia LEGROS, Nathanaël MARLET, Mme Marie-Hélène BAUR, Jonathan ANACLET, Mme Annie-Laure BASCOU, Sylvain HOICHE, Mme Marie-Line GORNELLI, Mme Katleene NARAYANINSAMY.

Procurations : 03

M. Christian VERNEUIL (pouvoir à Mme Joëlle LINORD), Mme Julia EUTIONNAT (pouvoir à Mme Lyvia LEGROS), M. Jiovanny WILLIAM (pouvoir Mme Annie-Laure BASCOU).

Absents : 07

Mme Daniëlle NOMEI, Mme Laura VILLET, Jean-Paul ALBIN, M. Bruno BATARDOT, Mme Chantal MAIGNAN, Mme Jacqueline JOUGON, M. Daniel LABONNE.

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président déclare la séance ouverte,

Il est, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé au choix d'une secrétaire de séance.

Madame Lyvia LEGROS est désignée pour remplir les dites fonctions.



**Relevé de décisions du Maire prises en application  
de la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,*

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, institué par la loi n°96-142 du 21/02/96,  
 VU la loi d'orientation n°92-125 du 06/12/1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
 VU la circulaire ministérielle n°83-99 du 19 avril 1983 relative au contrôle budgétaire des Communes, des  
 Départements et des Régions,  
 VU la délibération n°2020/05/14 du 25 mai 2020, donnant délégation de pouvoir à M. Le Maire  
 conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de  
 décider, pour la durée de son mandat, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une  
 durée n'excédant pas douze ans,

En vertu de cette délibération les décisions prises doivent faire l'objet d'une information au Conseil  
 Municipal. Le tableau suivant récapitule les récentes décisions :

1	2021/12/103 du 27/12/2021	Attribution du marché de fournitures « achat d'un véhicule 4x4 neuf »
2	2022/01/01 Du 07/01/2022	Renouvellement du bail à titre exceptionnel et transitoire, de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée section B n°115, à la rue Gérard NOUVET, au profit de M. Laurent Jacques REMER.
3	2022/01/02 du 07/01/2022	Révision annuelle du loyer d'un immeuble affecté au fonctionnement de la bibliothèque municipale.
4	2022/01/03 Du 07/01/2022	Renouvellement du bail à titre exceptionnel et transitoire concernant l'appartement n°1 de type T1, situé dans un bâtiment communal à la rue Gérard NOUVET, au profit de M. Symphorien JEAN-LOUIS.
5	2022/01/04 du 12/01/2022	Attribution de l'accord-cadre à bons de commande « travaux d'exhumation et de crémation dans le cadre d'une procédure de reprise des parties communes des cimetières de la ville.
6	2022/01/05 du 20/01/2022	Résiliation du bail à titre exceptionnel et transitoire conclu avec M. Christine Joris HARNAIS, concernant l'appartement n°4 de type F1, situé dans un bâtiment communal à la rue Gérard NOUVET.
7	2022/02/06 du 03/02/2022	Retrait de la décision municipale n°2014/02/06 du 17/02/2014, portant cession à bail commercial à M. Victor RENAR, d'un emplacement situé sur la parcelle cadastrée section C n°1146, à Marsarde Catalogne.
8	2022/02/12 du 15/02/2022	Convention de mise à disposition temporaire de locaux situés au Vert-Pré, au profit de la CTM, pour l'hébergement des agents du Centre Médico-social de Trinité.
9	2022/03/19 du 08/03/2022	Bail à titre exceptionnel et transitoire, l'appartement n°4 du bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée section B n°115, à la rue Gérard NOUVET, au profit de M. Valère Félix RENOVERRE
10	2022/03/20 du 08/03/2022	Désignation de la Selas JURIS CARIB, société d'avocats inscrite au barreau de Martinique, agissant par le Ministère de Maître Dominique NICOLAS, ancien bâtonnier, comme représentant de la Ville dans la procédure contentieuse l'opposant à M. Jacques DELERAY, occupant sans droit ni titre de la parcelle cadastrée section AR n°191 située à la rue Cité des Braves à Four-à-Chaux

à l'unanimité des voix,

- A pris note des décisions ci-dessus prises par le Maire.

Pour extrait certifié conforme  
 Robert, le 12 avril 2022

Le Maire

  
 Alfred MONTHIEUX

